



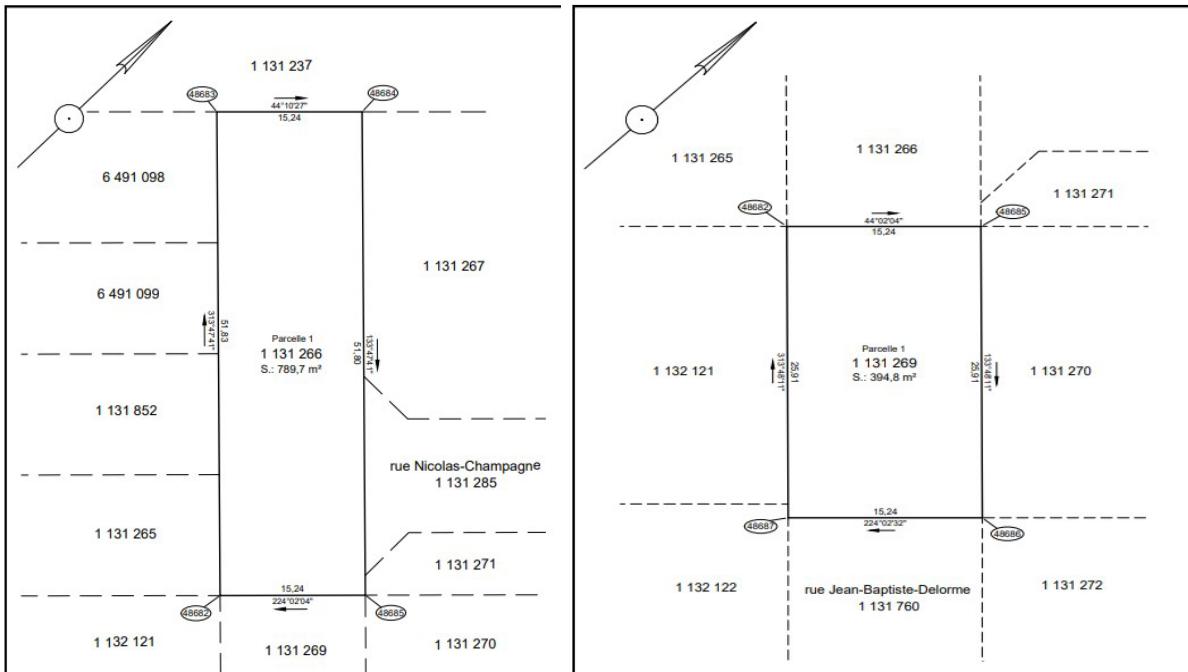
# AVIS PUBLIC

## District électoral des Forges

Conformément aux articles 73 et 74 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), avis public est, par les présentes, donné aux personnes pouvant prétendre à des droits réels sur les terrains faisant l'objet du présent avis, de ce qui suit :

- 1** Lors de la séance que son Conseil a tenue le 21 juin 2022, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a approuvé, au moyen de la résolution n° C-2022-0854, les descriptions techniques et les plans préparés par M. Olivier Béland, arpenteur-géomètre, en date du 19 avril 2022, ses minutes 162, 163 et 164 et le numéro 2011-046 de ses dossiers. Une copie de ces documents a été déposée aux archives de la Ville.
- 2** Les terrains déterminés par les descriptions techniques et les plans mentionnés ci-dessus et approuvés par la résolution n° C-2022-0854 correspondent à l'assiette des parties de l'emprise de la rue Jean-Baptiste-Delorme qui, d'après le cadastre en vigueur, n'est pas conforme aux titres de propriété détenus par la Ville sur cette artère.
- 3** Lesdites portions de la rue Jean-Baptiste-Delorme visées par le présent avis et montrées sur les descriptions techniques et les plans mentionnés ci-dessus sont connues comme suit :
  - Le lot 1 131 266 du cadastre du Québec borné vers le Nord-Est par le lot 1 131 267, par le lot 1 131 285 (rue Nicolas-Champagne), vers le Sud-Est par le lot 1 131 269, vers le Sud-Ouest par le lot 1 131 265, par le lot 1 131 852, par le lot 6 491 099 et par le lot 6 491 098, vers le Nord-Ouest par le lot 1 131 237, d'une superficie de 789,7 mètres carrés;
  - Le lot 1 131 269 du cadastre du Québec borné vers le Nord-Est par le lot 1 131 270, vers le Sud-Est par le lot 1 131 760 (rue Jean-Baptiste-Delorme), vers le Sud-Ouest par le lot 1 132 122 et le lot 1 132 121, vers le Nord-Ouest par le lot 1 131 266, d'une superficie de 394,8 mètres carrés;
  - Le lot 1 131 309 du cadastre du Québec borné vers le Nord par les lots 1 131 296 et 1 132 142, vers le Nord-Est par les lots 1 131 296, 1 131 323 et 1 131 325, vers le Sud-Est par les lots 1 131 324, 1 131 310, 1 131 304, 1 131 300 et 1 131 299, vers le Sud par les lots 1 131 298, 1 131 297, 1 131 295 et 1 131 293, vers le Sud-Ouest par les lots 1 131 305, 1 131 295, 1 131 293 et 1 131 262, vers l'Ouest par le lot 1 131 305, vers le Nord-Ouest par les lots 1 131 296, 1 131 304, 1 132 305, 1 131 307, 1 132 113, et 1 131 760, d'une superficie de 2215,6 mètres carrés.
- 4** Tel que prescrit par la Loi, la soussignée reproduit, en faisant les liens nécessaires, l'article 74 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1), savoir :
  - Tout droit réel auquel peut prétendre une personne à l'égard des terrains visés par les descriptions techniques et les plans mentionnés ci-dessus et reproduit sur les croquis ci-dessous est éteint à compter de la première publication de l'avis, soit à compter du 29 juin 2022.
  - Le titulaire d'un droit réel éteint en vertu du premier alinéa de l'article 74 de la Loi peut toutefois réclamer à la Ville une indemnité en compensation pour la perte de ce droit. À défaut d'entente, le montant de l'indemnité est fixé par le Tribunal administratif du Québec à la demande de la personne qui la réclame ou de la Ville et les articles 58 à 68 de la Loi sur l'expropriation (RLRQ, chapitre E-24) s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires.
  - Le droit à l'indemnité visé au deuxième alinéa qui précède se prescrit par trois ans à compter de la publication du présent avis fait conformément à l'article 73 prévu, soit à compter du 7 septembre 2022.

Les parties de la rue Jean-Baptiste-Delorme visées par le présent avis sont illustrées ci-dessous :



Note 1: Ce plan fait partie intégrante de la présente description technique et fait référence au rapport qui l'accompagne.

Note 2: Les mesures apparaissant sur ce document sont en mètres (SI).

Note 3: Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPPO, NAD83 (fuséau 8).

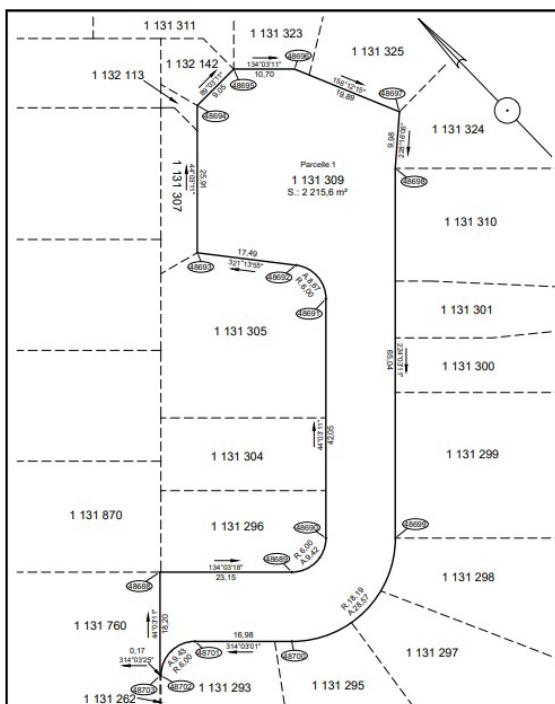
Titre : Plan accompagnant la description technique		Vraie copie de l'original
<b>VILLE DE TROIS-RIVIÈRES</b> Direction du génie Arpentage Trois-Rivières		
Lot(s): 1131 266	Dossier : 2011-046	Échelle : 1:300
Cadastre du Québec	Dessin : 2011-046dt_OB162	Minute : 162
Circonscription foncière: Trois-Rivières		
Municipalité: Ville de Trois-Rivières		
Mandant/Client : Ville de Trois-Rivières		

Note 1: Ce plan fait partie intégrante de la présente description technique et fait référence au rapport qui l'accompagne.

Note 2: Les mesures apparaissant sur ce document sont en mètres (SI).

Note 3: Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPPO, NAD83 (fuséau 8).

Titre : Plan accompagnant la description technique		Vraie copie de l'original
<b>VILLE DE TROIS-RIVIÈRES</b> Direction du génie Arpentage Trois-Rivières		
Lot(s): 1131 269	Dossier : 2011-046	Échelle : 1:250
Cadastre du Québec	Dessin : 2011-046dt_OB163	Minute : 163
Circonscription foncière: Trois-Rivières		
Municipalité: Ville de Trois-Rivières		
Mandant/Client : Ville de Trois-Rivières		



Note 1: Ce plan fait partie intégrante de la présente description technique et fait référence au rapport qui l'accompagne.

Note 2: Les mesures apparaissant sur ce document sont en mètres (SI).

Note 3: Les directions apparaissant sur ce document sont des gisements en référence au système SCOPPO, NAD83 (fuséau 8).

Titre : Plan accompagnant la description technique		Vraie copie de l'original
<b>VILLE DE TROIS-RIVIÈRES</b> Direction du génie Arpentage Trois-Rivières		
Lot(s): 1131 309	Dossier : 2011-046	Échelle : 1:500
Cadastre du Québec	Dessin : 2011-046dt_OB164	Minute : 164
Circonscription foncière: Trois-Rivières		
Municipalité: Ville de Trois-Rivières		
Mandant/Client : Ville de Trois-Rivières		

Trois-Rivières, ce 7 septembre 2022

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville

C. P. 368

Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3

Téléphone : 819 374-2002